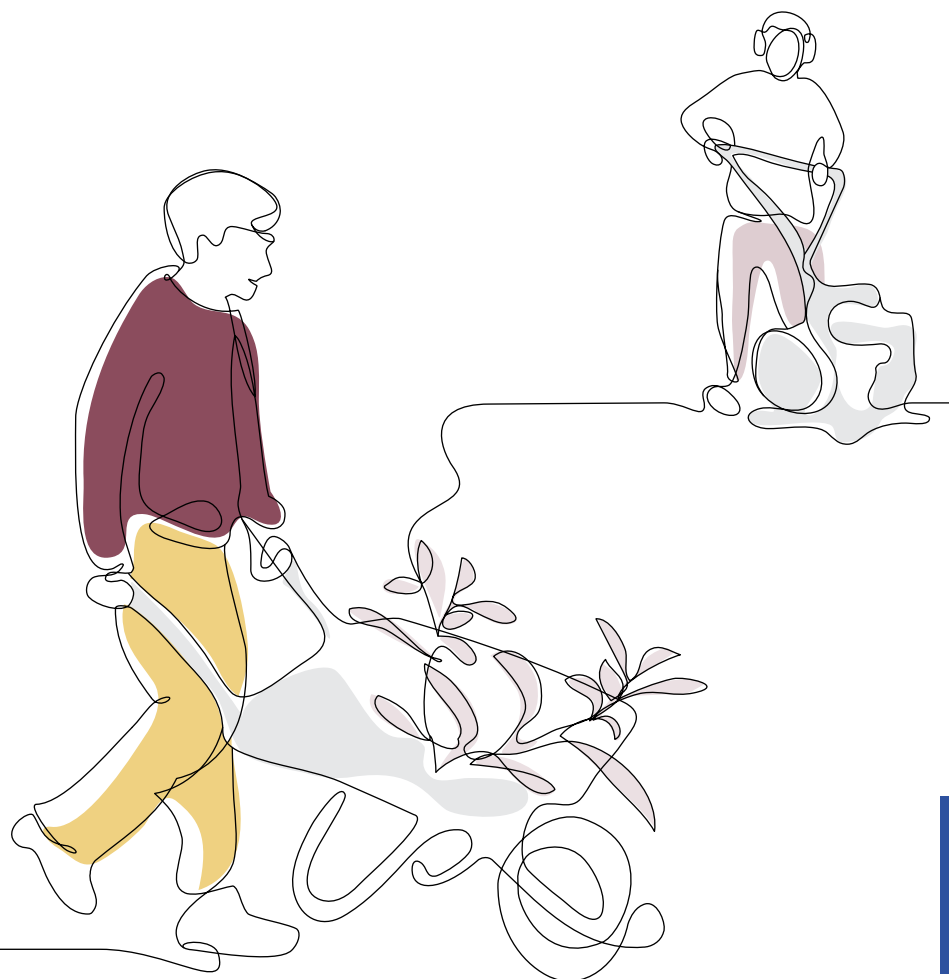


Ateliers Léopold Bellan de Paris

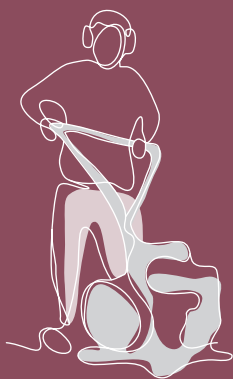
PARIS 13^e



LIVRET D'ACCUEIL

ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP

Ce livret d'accueil est rédigé en vertu de l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles et de la circulaire DGAS/SD 5 n° 2004-138 du 24 mars 2004. Il vous est remis (et, le cas échéant, à votre représentant légal) pour vous présenter le fonctionnement de notre établissement. Les engagements contractuels et adaptés à votre situation sont déclinés dans le contrat de séjour ou le document individuel de prise en charge et le règlement de fonctionnement.



SOMMAIRE

QUI SOMMES-NOUS ?

2

- Notre établissement
- Notre projet et nos objectifs

VOTRE ACCOMPAGNEMENT AU SEIN DE L'ESAT

4

- Le projet personnalisé
- L'accompagnement professionnel
- L'accompagnement personnalisé

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

8

- Les ateliers
- Nos dispositifs variés

VOTRE ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL

12

- Une démarche active de formation pour les travailleurs

LES ÉQUIPES À VOTRE SERVICE

14

MODALITÉS PRATIQUES DU PARCOURS

16

- Les conditions préalables d'admission
- L'admission
- La sortie de l'Esat

VIE QUOTIDIENNE À L'ESAT

20

NOS PARTENAIRES

24

VOTRE PARTICIPATION

25

VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION

26

LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

30

LE MOT

DU DIRECTEUR

« Bienvenue



FRANÇOIS WACKERMANN
Directeur

La direction et l'ensemble du personnel sont heureux de vous accueillir au sein des Ateliers Léopold Bellan de Paris.

Notre objectif est de favoriser l'inclusion sociale et l'insertion professionnelle de chacun.

Cet établissement est un lieu de travail qui vous accompagne dans le cadre de votre projet de vie. Chaque travailleur est accompagné par l'équipe pluriprofessionnelle, selon ses besoins et capacités.

Les Ateliers Léopold Bellan de Paris se définissent comme un lieu d'inclusion, d'expérimentations et d'apprentissages, d'adaptation, d'ouverture et de découverte de métiers mais également de construction individuelle.

Avec ce livret d'accueil, nous souhaitons vous présenter notre fonctionnement, les modalités d'accompagnement offertes et les différentes activités professionnelles proposées.

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite donc la bienvenue !

A stylized, handwritten signature in grey ink.





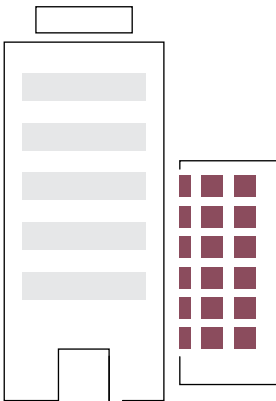
QUI SOMMES- PRÉSENTATION GÉNÉRALE NOUS ?

NOTRE ÉTABLISSEMENT

Les Ateliers Léopold Bellan accueillent 82 travailleurs de plus de 18 ans, en situation de handicap mental ou psychique, résidant à Paris ou en banlieue proche. L'établissement est implanté dans le 13^{ème} arrondissement de Paris, facilement accessible par bus et métro.

Il s'agit d'un Établissement et service d'accompagnement par le travail (Esat). Il permet aux adultes orientés par la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) d'exercer une activité professionnelle. Ainsi nous vous proposons des activités professionnelles mais aussi un accompagnement socio-professionnel. Notre structure est un lieu d'insertion à part entière.

L'Esat est situé à quelques minutes à pied du métro Olympiades (ligne 14) et Nationale (ligne 6) et à proximité du RER C Bibliothèque François Mitterrand.





« L'Esat valorise
le travail et
les initiatives
de chacun. »

NOTRE PROJET ET NOS OBJECTIFS



Nous construisons avec vous un parcours d'accompagnement personnalisé afin de favoriser votre inclusion.

NOS OBJECTIFS :

- Identifier, valoriser, développer et reconnaître vos compétences ;
- Développer votre autonomie et votre évolution professionnelle et sociale par des actions de soutien et de formation ;
- Vous aider à trouver des réponses adaptées avec notre équipe pluridisciplinaire et notre réseau de partenaires.
- Accompagner votre insertion vers le milieu ordinaire de travail, en encourageant la mobilité entre ateliers, ainsi que votre participation à des activités hors les murs et à des expériences en entreprise lorsque cela est possible et correspond à votre projet.



CONTACT

Vous pouvez nous écrire à
esat.paris@fondationbellan.org
ou nous téléphoner au
01 53 82 80 50
du lundi au jeudi de 8h30
à 12h30 et de 13h30 à 17h,
le vendredi de 08h30 à 12h30.

VOTRE ACCOMPAGNEMENT

AU SEIN DE L'ESAT

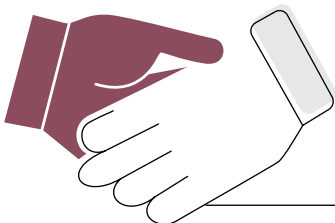


LE PROJET PERSONNALISÉ

Les Ateliers mettent en place un **projet d'accompagnement personnalisé (P.A.P)** qui est l'**outil central de votre accompagnement individualisé**.

Celui-ci permet à chaque travailleur d'inscrire son parcours dans une globalité qui respecte :

- Ses attentes et ses souhaits, systématiquement recueillis,
- Ses besoins, qu'ils soient identifiés par le travailleur lui-même ou évalués par les professionnels de l'Esat,
- Son rythme de vie, ses souhaits et ses goûts, dans l'Esat et en dehors.





L'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

Au-delà d'un projet global, le P.A.P intègre un volet relatif à l'acquisition des compétences dans le cadre du parcours professionnel. Indépendamment des ateliers ou du fonctionnement de l'Esat, chaque travailleur doit pouvoir développer des compétences professionnelles qui lui serviront dans son parcours dans et en dehors des murs. Il doit être LE décisionnaire de son parcours professionnel et bénéficier d'un programme d'apprentissage et de formation individualisés.



C'est notamment sur la base des P.A.P, parce qu'ils consolident le parcours professionnel, que l'Esat développe des apprentissages et des formations tant sur le plan des compétences techniques et des savoir-faire, que des savoir-être, du développement personnel, de l'autonomie et de l'autodétermination des personnes accompagnées.

Selon les actions définies dans le cadre du projet d'accompagnement personnalisé nous développons :



DES ACTIONS ENCOURAGEANT L'EXPRESSION, LA CONFIANCE EN SOI ET LA CREATIVITE

Exemple : Groupe de parole, atelier dans le cadre du concours de peinture de la Fondation, création de bijoux upcyclés...



DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET D'ÉDUCATION À LA SANTÉ

Exemple : Formation sur l'hygiène, l'alimentation et les addictions, participation aux événements sportifs organisés par la Fondation ou par les établissements Léopold Bellan.

Pour construire et suivre son projet, le travailleur peut solliciter la psychologue ainsi que la chargée d'insertion afin de l'orienter dans le cadre d'un accompagnement psychologique et dans les démarches administratives et de vie quotidienne.



LA VIE SOCIALE À L'ESAT

L'Esat organise, en concertation avec les travailleurs, des événements conviviaux tout au long de l'année pour favoriser la cohésion et les échanges :

- La cafétéria propose lors des pauses, de prendre des collations moyennant une participation financière.
- La fête de l'été.
- Les pots de départ.
- Des sorties culturelles ou sportives.
- La fête de fin d'année.
- Des journées « portes ouvertes ».

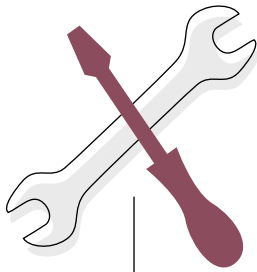
« L'Esat s'adapte et aménage le temps de travail si nécessaire. »



L'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

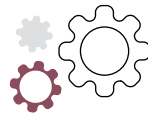
Selon les besoins, des actions de soutien sont mises en place individuellement. La citoyenneté, les droits, la santé, la culture, la sécurité, les savoirs de base... sont autant de sujets que les Ateliers Léopold Bellan de Paris proposent de développer en groupe ou individuellement. Ces temps de soutien coordonnés par vos référents peuvent être réalisés à l'Esat par l'ensemble des équipes ou auprès de partenaires. La participation à ces activités est orientée selon le projet personnalisé.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES



L'Esat propose des activités professionnelles diversifiées et adaptées au projet et aux besoins des travailleurs, encadrées par les moniteurs d'atelier. Nous veillons à personnaliser et adapter le travail, selon le poste, tout en assurant la qualité des prestations attendue par nos clients.

LES ATELIERS



La volonté de favoriser l'inclusion se traduit concrètement par une large palette de modalités de travail, au sein de la structure et en dehors.



SERVICES GÉNÉRAUX OFFICE MANAGEMENT

Cet atelier réalise des interventions régulières en entreprise pour participer au fonctionnement quotidien (achalandage des espaces de pause, constitution des kits d'accueil...), ainsi que des interventions ponctuelles pour des aménagements d'espaces ou du petit déménagement. Il mène également des missions d'appui dans des services courriers (affranchissement, mise sous pli...)

ACTIVITÉ CYCLE

L'activité cycle est une spécificité des Ateliers Léopold Bellan de Paris depuis de nombreuses années. Les travailleurs ont développé des compétences en montage et entretien de vélos, en dévissage, en réparation mécanique et de chambres à air. Le travail en partenariat avec des clients majeurs du secteur a donné l'opportunité à l'Esat d'élargir son offre et de renforcer les compétences des travailleurs. Son expertise lui permet aujourd'hui de mener une activité de mise à disposition de vélos électriques au sein de l'Esat. Les travailleurs réalisent également le montage et la réparation directement chez nos clients, en boutiques partenaires. Une autre équipe de travailleurs intervenant également directement chez les clients est spécialisée dans le démantèlement puis le montage de cycles pour leur donner une seconde vie.



La nouveauté : la boutique Atelier de Léo

Depuis 2024, l'Esat propose ses services aux particuliers dans une boutique adjacente à l'Esat et ouverte sur la rue.

Cette vitrine permet également de valoriser les compétences et le savoir-faire des travailleurs.

Du lundi au mercredi : 9h - 17h
Jeudi : 9h - 16h
Vendredi : 9h - 12h





TRAITEMENT DOCUMENTAIRE

Au sein de l'établissement et parfois en entreprise, les travailleurs réalisent des missions de traitement documentaire selon les besoins des clients : gestion de documents (GED), saisie de données, tri et archivage de documents et reprographie.



CONDITIONNEMENT

Cet atelier de sous-traitance s'ajuste aux besoins des clients tout en permettant une adaptation des conditions et du temps de travail selon le projet et les capacités de chacun.

Selon les périodes, les travailleurs peuvent réaliser différentes tâches : préparation de commandes, conditionnement (montage de boîte, étiquetage...), expédition, gestion de stock, manutention et logistique de proximité.



EN PERSPECTIVE :

Selon les nouveaux clients et les orientations de l'établissement, des activités sont en développement :

- Petit entretien des espaces verts pour répondre à des besoins parisiens.
- Entretien en entreprise des plantes d'intérieur.
- Location de sapins de Noël en entreprise.

« Ces divers métiers sont exercés au sein de l'Esat ou dans les entreprises partenaires, collectivement ou de manière individuelle, avec un encadrement adapté selon les nécessités. »

NOS DISPOSITIFS VARIÉS



L'Esat a la volonté de permettre à certains travailleurs qui le souhaitent et le peuvent, de travailler en milieu ordinaire. Nous cherchons donc la meilleure combinaison possible pour permettre cette inclusion en adaptant si besoin le temps de travail. Il est également possible de réaliser son activité professionnelle en alternance entre l'entreprise et l'Esat.

STAGES EN ENTREPRISES :

Les Ateliers de Paris disposent d'un réseau d'entreprises partenaires permettant de découvrir et d'expérimenter différents métiers et services, en lien avec le parcours professionnel et le projet personnalisé.



MISES À DISPOSITION OU PRESTATIONS

DE SERVICE EN ENTREPRISES :

À la demande des clients, l'Esat propose de travailler en entreprise, à des périodes définies et à des tâches précises, validées avec l'établissement et en proposant un accompagnement adapté.

Il peut s'agir par exemple de missions en :

- Service de restauration : assurer la préparation et le service du repas du déjeuner pour les travailleurs et les salariés.
- Entretien des locaux.

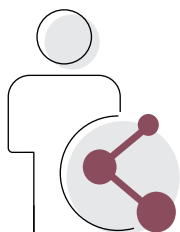


DES INITIATIVES INCLUSIVES

En plus des stages et détachements réalisés à l'extérieur, l'Esat participe chaque année aux Duodays et Citizen days, journées d'immersion pour les travailleurs en milieu ordinaire. Les entreprises partenaires peuvent également être invitées à l'Esat pour un Duoday inversé. L'Esat participe également à différents salons professionnels. Ces événements organisés avec le milieu ordinaire de travail permettent de faire découvrir des activités professionnelles et de consolider le projet du travailleur.



VOTRE ACCOMPAGNEMENT MÉDICO-SOCIAL



Le soutien médico-social est l'accompagnement au quotidien des travailleurs.

Notre philosophie est d'accompagner chaque personne tant dans ses compétences professionnelles que dans l'apprentissage d'une attitude professionnelle et donc dans le savoir être au sens large.

Par le suivi et la réalisation du projet personnalisé du travailleur, l'équipe soutient les objectifs d'accompagnement à l'autonomie et à la vie sociale, en collaboration avec les divers partenaires.



Les compétences, la progression et les éventuelles difficultés sont régulièrement évaluées par le moniteur référent, l'équipe socio professionnelle et le chef d'ateliers. »

UNE DÉMARCHE ACTIVE DE FORMATION POUR LES TRAVAILLEURS

Afin d'apprendre ou de se perfectionner dans une activité professionnelle tout en favorisant l'autonomie du travailleur, nous mettons en place :

- **Des formations internes** réalisées par les encadrants sous la forme d'apprentissage principalement.
- **Des formations externes** réalisées par des organismes selon le projet (savoirs de base, formation pratiques - Caces, permis de conduire, hygiène en restauration, secourisme, incendie...).

Afin de faciliter leur accès, ces formations peuvent être accompagnées par un encadrant.

Le travailleur est régulièrement sensibilisé à l'application des consignes de sécurité spécifiques à son activité professionnelle. Différentes formations peuvent être réalisées au sein de l'établissement ou à l'extérieur. Les professionnels de l'Esat pourront vous accompagner dans l'utilisation de votre CPF (compte personnel de formation) et dans la sélection de formations adaptées à vos besoins.

L'Esat est également engagé dans le dispositif « Différent et Compétent » qui accompagne les travailleurs dans un parcours de Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (RAE). Ce parcours se déroule en étapes, de la signature d'une lettre d'engagement du candidat avec un moniteur d'atelier et le directeur de l'établissement, jusqu'à la soutenance d'un dossier, devant un jury- ou plutôt un entretien de valorisation, lors duquel les compétences sont validées. Les moniteurs sont également formés et obtiennent une certification «Accompagnant de parcours à la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience».



Dans une logique de pair-aidance, l'établissement a récemment mis en place un système « parrainage » entre travailleurs pour les nouveaux arrivants et stagiaires.



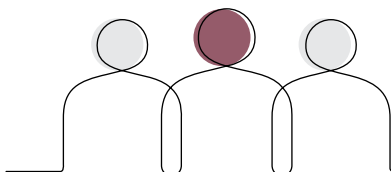
Des formations adaptées à votre projet professionnel sont proposées pour entretenir et/ou développer les connaissances théoriques et techniques mais aussi les savoirs de base, gestes et postures, savoir-être...

LES ÉQUIPES

À VOTRE SERVICE



*Toute une équipe au service
d'un accompagnement individualisé.»*



MÉMO DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

CE LIVRET APPARTIENT À

.....

ADRESSE DU DOMICILE :

.....

TÉL. DU SERVICE :

INFORMATIONS UTILES :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

MODALITÉS PRATIQUES

DE VOTRE PARCOURS



LES CONDITIONS PRÉALABLES D'ADMISSION

VOUS BÉNÉFICIEZ
D'UNE ORIENTATION
PROFESSIONNELLE

en Esat, délivrée
par la MDPH

L'ESAT PROPOSE
UNE ACTIVITÉ
PROFESSIONNELLE

qui répond à vos besoins
et à vos attentes

UNE PLACE
EST DISPONIBLE
À L'ESAT



L'ADMISSION

1. PREMIER CONTACT AVEC L'ÉTABLISSEMENT

Sur indication de la CDAPH, d'un autre établissement ou service, vous prenez contact avec l'Esat par téléphone, par courrier ou par mail ou en utilisant Via trajectoire par Internet.

Une rencontre est organisée avec le service psychosocial avec visite de l'établissement. En fonction du projet, un stage peut vous être proposé.



2. STAGES AU SEIN DE L'ESAT

- Afin de préciser et valider votre projet au sein de l'Esat, nous proposons un stage découverte de l'Esat et/ou un stage en vue d'une admission centrée sur un métier.
- Vous effectuez un bilan avec l'équipe afin de valider l'adéquation entre votre projet professionnel, nos missions et les activités proposées.
- Vous pouvez alors rédiger un courrier de demande d'admission.

3. ADMISSION

Sur décision de la direction, l'intégration est validée puis formalisée par la signature du contrat de soutien et d'aide par le travail. À tout moment, le candidat peut se faire assister de la personne de son choix.

4. ÉTABLISSEMENT DU PROJET PERSONNALISÉ

Dès l'admission, un projet d'intégration et d'évaluation est proposé et dans les 6 mois, le Projet d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P) est élaboré. Rédigé avec le travailleur, ainsi que toute personne de son choix et l'équipe de l'Esat, il précise ses attentes, les besoins repérés par les référents, ainsi que les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour les réaliser. Il est réévalué au moins une fois par an et signé par le travailleur.

SORTIE DE L'ESAT



VOUS SOUHAITEZ QUITTER L'ÉTABLISSEMENT

Vous pouvez formuler votre demande auprès de la direction. Un travail de préparation est effectué avec l'équipe pour accompagner votre sortie.

En cas de demande de réorientation, un travail de préparation est effectué par l'équipe, afin de vous accompagner dans votre souhait de déménagement, changement d'Esat, d'intégration au sein d'un autre établissement plus adapté à vos besoins... Dès que celui-ci est finalisé, vous pouvez quitter l'Esat avec l'accord de la CDAPH.





Toute demande de départ est accompagnée par l'équipe. »

VOUS ACCÉDEZ À UN EMPLOI EN MILIEU ORDINAIRE

Nous pouvons vous accompagner auprès d'un employeur pendant une durée d'un an renouvelable 2 fois. En cas de besoin, des solutions d'accompagnement plus longues peuvent être proposées et la possibilité d'avoir une activité en Esat en complément d'un contrat (CDI ou CDD) est également envisageable.

VOUS PARTEZ À LA RETRAITE

En s'appuyant sur le projet personnalisé, l'équipe accompagne votre projet de départ à la retraite en lien avec votre entourage si besoin et peut proposer des adaptations du poste (temps de travail ...)

Nous sommes en lien avec une association spécialisée dans l'accompagnement à la retraite.

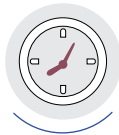
L'ÉTABLISSEMENT ENVISAGE LA SORTIE DU TRAVAILLEUR

Cette situation est principalement liée à des motifs disciplinaires. La sortie est prononcée à l'issue d'un entretien avec le Directeur et avec l'accord de la CDAPH.

VIE QUOTIDIENNE

À L'ESAT

LA VIE DANS L'ÉTABLISSEMENT



LES HORAIRES

35 heures / semaine

Lundi, mardi, mercredi :
8h30-12h15 / 13h00-17h15

Jeudi : 8h30-12h15 /
13h00-16h15

Vendredi : 8h30-12h30

Temps de pause : 10 mn le
matin et l'après-midi. Les
sorties ne sont pas autorisées
sans l'accord de la direction.

*En fonction des besoins du
travailleur et de ses souhaits, un
travail à temps partiel peut être
aménagé.*

ABSENCES / RETARDS

Toute absence doit
être justifiée auprès
de la direction le plus
rapidement possible.

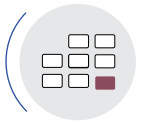
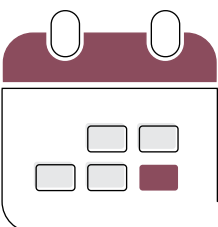
L'envoi de l'arrêt
maladie dans les 48h
est obligatoire.

Les retards doivent
rester exceptionnels et
être justifiés à l'arrivée
à l'Esat.



AUTORISATION D'ABSENCE EXCEPTIONNELLE

Dans la mesure du possible,
vous devez prendre vos rendez-
vous en dehors des horaires de
travail. Toutefois, s'ils sont en lien
avec votre projet personnalisé
d'accompagnement, ils peuvent se
dérouler sur le temps de travail.





MODALITÉS ET HORAIRES DE RESTAURATION

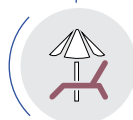
Il est possible de déjeuner dans la salle de restauration de l'Esat. Les repas sont livrés par un prestataire extérieur et préparés par une équipe en interne. Vous pouvez aussi apporter votre repas ou déjeuner à l'extérieur avec l'accord de la direction.

Lorsque le travailleur est en entreprise ou en chantier extérieur, l'Esat organise le repas.



TENUES DE TRAVAIL / VESTIAIRE / HYGIÈNE

L'Esat fournit une tenue de travail adaptée à l'activité, dont le port est obligatoire. Il met également à disposition un casier-vestiaire nominatif qui doit être fermé à clef.



CONGÉS ET PÉRIODE DE FERMETURE

Vous avez droit à 5 semaines de congés payés auxquelles s'ajoutent la période de fermeture annuelle de l'Esat entre Noël et le Jour de l'An.

Des congés sont accordés en cas d'événements exceptionnels : mariage, naissance d'un enfant, décès d'un proche...



INFORMATIONS PRATIQUES

RÉMUNÉRATION

Vous percevez, dès votre admission, une rémunération garantie composée :

- D'une rémunération directe financée par l'Esat,
- D'une aide au poste financée par l'État. Elle tient compte du temps de travail (temps plein ou temps partiel).

Toute absence non justifiée pourra faire l'objet d'une retenue financière sur votre rémunération.

Les contributions forfaitaires (restauration, transport, ...) sont directement prélevées. Le bulletin de rémunération est remis en fin de mois.

La rémunération brute donne lieu à cotisations pour la sécurité sociale et pour la retraite complémentaire.

Vous bénéficiez également au titre de votre handicap, de l'Allocation Adulte Handicapée (AAH) sous réserve de la décision de la CDAPH. L'AAH est versée directement par la Caf (Caisse d'Allocations Familiales).

Selon les ressources de votre foyer, vous pouvez prétendre à la prime d'activité (PA), il faudra en faire directement la demande auprès de la Caf.



MUTUELLE FONDATION

Depuis le 1^{er} juillet 2024, chaque travailleur d'Esat bénéficie d'une mutuelle obligatoire, financée à 50% par l'employeur et permettant à chacun d'avoir une couverture santé.

SANTÉ AU TRAVAIL

Des consultations obligatoires gratuites auprès du médecin du travail sont organisées périodiquement. Ces visites permettent de suivre votre santé, de déterminer votre aptitude et les aménagements nécessaires à votre poste, en lien avec votre état de santé.



ASSURANCES OBLIGATOIRES

L'ÉTABLISSEMENT A SOUSCRIT LES ASSURANCES SUIVANTES :

- Assurances multirisques incendie, bris de glace, de machines.
- Responsabilité civile : afin de garantir les dommages corporels et matériels dans l'enceinte de l'établissement ou lors des déplacements organisés par l'établissement relevant de la prise en charge institutionnelle.
- Assurance véhicules.

RESPONSABILITÉ CIVILE

Le travailleur doit souscrire, lui-même ou son représentant légal, une assurance individuelle en responsabilité civile, obligatoire pour le cas où il serait responsable de dommages non couverts par les assurances de l'établissement.



Nous vous rappelons que sont punis par la loi : le vol, les insultes à caractère racial, les menaces, le harcèlement et toute violence sur autrui.



LA SÉCURITÉ

Le travailleur doit prendre connaissance des recommandations relatives aux consignes de sécurité détaillées dans le règlement de fonctionnement. Dans le cadre de votre activité professionnelle, nous vous demandons de respecter le port des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés à l'activité et définis par les encadrants, ainsi que l'ensemble des consignes de sécurité et d'utilisation du matériel.

Vous assurez la charge financière des achats de la vie courante : alimentation, produits d'hygiène et d'entretien, assurances personnelles et locatives, loisirs...

NOS PARTENAIRES

Nous avons développé des liens privilégiés et de confiance avec les entreprises, établissements et acteurs du territoire :

Pour développer les compétences professionnelles

avec les entreprises Décathlon, Vélib, Marionnaud, Galeries Lafayette, l'École Supérieure de Commerce de Paris, La Fédération Française de Basket Ball, Sandro, etc.

Pour favoriser l'insertion professionnelle

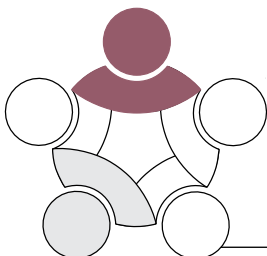
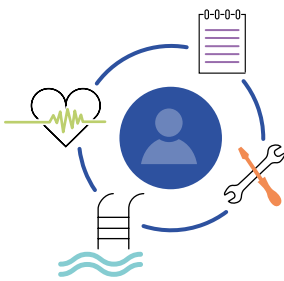
avec le réseau « Différent et compétent », le dispositif d'emploi accompagné, les entreprises adaptées, Cap Emploi, les Missions locales, France Travail, pour organiser des passerelles vers le milieu ordinaire du travail.

Pour développer la vie sociale et citoyenne :

Avec les SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale), les foyers d'hébergement, les SAS (Sections d'adaptation spécialisée), les services sociaux du département et des villes, les associations tutélares, la Caf (Caisse d'allocations familiales), les MDPH (Maisons Départementales pour les Personnes Handicapées), la sécurité sociale.

Pour agir en faveur de la santé :

Avec les CMP (Centres Médico-Psychologiques), la médecine du travail, les hôpitaux, les cabinets médicaux et infirmiers, les Samsah (Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés) et divers professionnels sanitaires et médico-sociaux.



VOTRE PARTICIPATION

Institution à but non lucratif et laïque, la Fondation Léopold Bellan accueille ou accompagne les personnes, sans distinction d'origine, d'appartenance religieuse ou de moyens. Son action repose sur des valeurs de solidarité, de fraternité, de respect de la personne dans son altérité et son intégrité.

LES INSTANCES ET MODALITÉS D'EXPRESSION :

Le Conseil de la Vie Sociale

Il se compose des représentants élus des travailleurs, des familles, des salariés, du directeur, d'un représentant de la Fondation ainsi que de la Mairie et de tout autre invité. Il se réunit au minimum 3 fois par an. Il informe et recueille les avis et propositions des travailleurs et de leur famille sur la vie et le fonctionnement de l'établissement.

Il est consulté sur l'élaboration ou les modifications du règlement de fonctionnement, du projet d'établissement et des documents institutionnels.

Les délégués des personnes

Ces représentants des travailleurs sont sollicités par les collègues sur leurs situations individuelles. Ils bénéficient d'heures de délégation pour leurs missions et sont formés.

Les réunions d'atelier

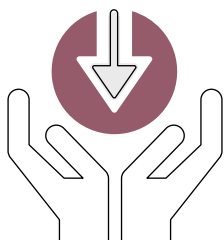
Le moniteur et si nécessaire, le chef d'atelier, réunit l'équipe pour échanger sur le fonctionnement, la sécurité, la vie de l'atelier et ses activités.

Les temps d'expression

Organisés par équipe, ils facilitent les prises de parole et améliorent le vivre ensemble. La psychologue peut être assister à ces rencontres et coordonner les échanges.

Les enquêtes de satisfaction

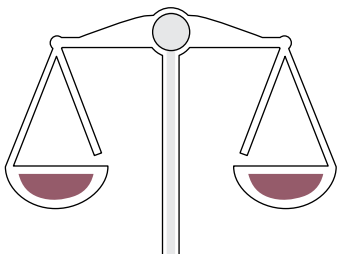
Annuelles, elles recueillent le niveau de satisfaction des travailleurs afin de renforcer la qualité de l'accompagnement.



VOS DROITS ET VOTRE PROTECTION



Vous trouverez une information complète sur le rôle et les modalités de désignation de la personne de confiance, ainsi que les formulaires de désignation et de révocation d'une personne de confiance, en annexe de ce livret d'accueil.



VOTRE PROTECTION



LA PERSONNE DE CONFIANCE

Toute personne majeure peut désigner par écrit une personne de confiance : un parent, un proche ou le médecin traitant. Vous pouvez consulter cette personne de confiance si vous rencontrez des difficultés dans la connaissance et la compréhension de vos droits. Elle peut vous accompagner dans vos démarches, assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Si votre état de santé se dégrade et ne vous permet plus d'exprimer votre volonté, la personne de confiance pourra le faire à votre place. Vous pouvez révoquer cette personne à tout moment.

> **Vous avez déjà désigné une personne de confiance avant votre entrée dans notre établissement.**

Nous vous remercions de nous communiquer son nom et ses coordonnées.

> **Vous n'avez pas encore désigné une personne de confiance ou souhaitez en changer.** Nous vous proposons de le faire auprès de nous à tout moment.

> **Vous faites l'objet d'une mesure de tutelle incluant la protection de votre personne.** Vous pouvez désigner une personne de confiance avec l'autorisation du juge ou du conseil de famille.

LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Dans le cas où vous seriez un jour hors d'état d'exprimer votre volonté, vous pouvez rédiger des directives anticipées relatives à la fin de vie. Elles indiquent vos souhaits quant à la limitation, l'arrêt ou le refus de traitements ou d'actes médicaux. Elles peuvent être annulées ou modifiées à tout moment.

Si vous avez déjà rédigé un tel document, nous vous remercions de le confier au directeur ou au chef de service de l'établissement ou de lui transmettre les coordonnées de la personne qui le détient.

LE MANDAT DE PROTECTION FUTURE

Vous pouvez désigner à l'avance une ou plusieurs personnes (mandataire pour vous représenter, dans l'éventualité où vous ne seriez plus un jour en capacité, physique ou mentale, de gérer seul vos intérêts. Le(s) mandataire(s) – qui peut-être un membre de votre famille et/ou un proche – protégera alors vos intérêts personnels et/ou patrimoniaux. Tant que le mandat n'a pas pris effet, vous pouvez le modifier ou le révoquer à tout moment.

VOS DROITS



LE SECRET PROFESSIONNEL

Vous avez droit au respect de votre vie privée et au secret des informations personnelles. Pour bien vous accompagner et vous prendre en charge, les professionnels du service peuvent échanger entre eux des informations vous concernant. S'ils n'appartiennent pas à la même équipe de soins ou s'ils communiquent à votre sujet avec des partenaires extérieurs, ils doivent au préalable solliciter votre consentement (et/ou celui de votre représentant légal).

À tout moment, vous pouvez vous opposer à ce partage d'informations.



Le Dossier Médical Partagé (DMP)

C'est un carnet de santé informatisé et sécurisé, régulièrement actualisé et contenant ses antécédents médicaux, proposé à chaque Français.

Chaque personne peut demander la constitution de son DMP. Celui-ci ne se substitue pas au dossier papier ou numérique, tenu par l'établissement.
<http://www.dmp.gouv.fr/>

L'ACCÈS AU DOSSIER

Dès votre admission dans l'établissement, les informations concernant votre accompagnement sont recueillies dans un dossier personnel confidentiel.

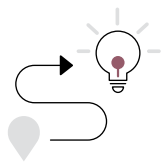
Vous - votre tuteur, un médecin ou un mandataire spécialement désigné - pouvez y consulter les informations portant sur votre santé. Après votre décès, dans certains cas, vos ayants droits, votre concubin ou votre partenaire de PACS peuvent également demander cet accès par écrit, au directeur. Un accompagnement à la lecture de ces documents vous sera proposé.

LE DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

Les données vous concernant, strictement nécessaires à votre accompagnement, font l'objet d'un traitement automatisé mis en œuvre par l'établissement conformément aux dispositions du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD) et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (Loi Informatique et Libertés).

Vous ou votre représentant légal disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation de vos données et d'opposition selon le fondement juridique du traitement. Nous pouvons être amenés à continuer à traiter vos données personnelles en dépit de l'exercice de votre droit à l'effacement, à la limitation ou à l'opposition au traitement de vos données si nous avons un intérêt légitime à le faire ou si des dispositions réglementaires nous contraignent à conserver vos données.

Vous pouvez faire valoir vos droits en justifiant de votre identité, directement à l'adresse électronique suivante : rgpd@fondationbellan.org ou par courrier à : Fondation Léopold Bellan - DPO - 64, rue du Rocher - 75008 Paris.



VOS VOIES DE RECOURS

LA PERSONNE QUALIFIÉE

Vous pouvez faire appel, en vue de faire valoir vos droits, à une personne qualifiée. Cette dernière est à choisir sur une liste établie par les pouvoirs publics (le représentant de l'État dans le département, le directeur général de l'Agence Régionale de Santé - ARS - et le président du Conseil départemental).

Vous trouverez cette liste annexée au livret d'accueil avec indication des modalités pour prendre contact avec la personne choisie.

LE MÉDIATEUR DE LA CONSOMMATION

Le Code de la consommation vous reconnaît, en tant que consommateur, le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige vous opposant à un professionnel.

Vous trouverez, en annexe du livret d'accueil, le nom et les coordonnées de l'association de médiateurs, reconnue par la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC - www.mediation-conso.fr), avec laquelle la Fondation Léopold Bellan a conventionné et que vous pouvez contacter en vue d'une médiation.

Vous et votre représentant légal pouvez contester une décision si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés et pour cela contacter la Direction.»

LE DÉFENSEUR DES DROITS

Le Défenseur des droits est une autorité administrative indépendante chargée de veiller à la protection des droits et des libertés des personnes et de promouvoir l'égalité.

Vous pouvez vous en saisir, si vous vous estimez lésé dans vos droits et libertés par le fonctionnement d'un établissement public ou d'un organisme investi d'une mission de service public. <https://www.defenseurdesdroits.fr>

3977, UN NUMÉRO POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Pour alerter sur une situation de maltraitance ou de risque de maltraitance, les personnes âgées ou en situation de handicap, peuvent joindre **du lundi au vendredi, de 9 h à 19 h le 3977** (prix d'un appel local), service d'écoute téléphonique spécialisée.

LA FONDATION LÉOPOLD BELLAN

La Fondation Léopold Bellan est l'organisme gestionnaire des Ateliers de Paris (Esat).

Depuis sa création en 1884, la Fondation Léopold Bellan – association reconnue d'utilité publique en 1907, puis comme fondation en mai 1996 –, s'est donnée pour mission de faire face aux enjeux de santé, sociaux et médico-sociaux.

Elle gère 85 établissements et services et accompagne plus de 5 080 personnes, apportant les réponses les mieux adaptées à la prise en charge des besoins :

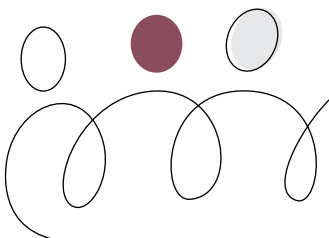
- des très jeunes enfants,
- des enfants, jeunes et adultes en situation de handicap mental, psychique ou sensoriel,
- des enfants et jeunes en danger ou en difficulté sociale,
- des malades,
- des personnes âgées.

Plus de 2 700 professionnels y travaillent, ainsi que 300 bénévoles qui offrent leur temps et leur énergie pour contribuer à développer et améliorer le lien social.

Principalement implantée en région parisienne (75, 77, 78, 91, 92, 93, 94), la Fondation est également présente dans l'Oise (60), l'Eure-et-Loir (28) et l'Indre-et-Loire (37). L'ensemble des établissements sanitaires de la Fondation Léopold Bellan sont certifiés par la Haute Autorité de Santé. Tous ses établissements sociaux et médico-sociaux ont satisfait à l'évaluation externe réalisée par des organismes habilités.



Fondation Léopold Bellan
64, rue du Rocher
75008 Paris.
01 53 42 11 50
fondation@fondationbellan.org
www.bellan.fr



L'ENGAGEMENT QUALITÉ : UNE DÉMARCHE ESSENTIELLE POUR LA FONDATION



La qualité du service selon les principes de bienveillance est un engagement fondamental de la Fondation Léopold Bellan. Toutes les personnes exerçant dans ses établissements et services (salariés, bénévoles et volontaires du service civique) y sont tenues.

RESPECTER LA PERSONNE ET SON HISTOIRE, SA DIGNITÉ ET SA SINGULARITÉ

La Fondation est attentive à ce que les professionnels respectent la dignité et la sensibilité des personnes accueillies, leur parcours et leurs besoins.

Cette démarche se traduit dans la charte nationale relative aux droits et libertés de la personne et de la charte de prévention de la maltraitance de la Fondation. Celle-ci définit la maltraitance comme un acte, un propos, une attitude ou une omission, intentionnel ou non, physique ou psychique, orienté contre autrui et portant atteinte à l'intégrité de la personne. Elle précise les règles de conduite des salariés, bénévoles et volontaires du service civique de la Fondation pour prévenir la maltraitance.



EN 2015, LA FONDATION S'EST DOTÉE D'UN COMITÉ ÉTHIQUE.

Tous les métiers de la Fondation y sont représentés. Il est présidé par une administratrice de la Fondation. Le Comité éthique porte une attention particulière aux valeurs et pratiques vécues dans les établissements de la Fondation et permet une réflexion collective et neutre sur les situations complexes ou récurrentes pour lesquelles aucune réponse satisfaisante n'a jusqu'à présent été trouvée par les équipes.

ÉCOUTER LA PERSONNE ET FACILITER SON EXPRESSION

Les professionnels de la Fondation encouragent l'expression de la personne accompagnée quel que soit son handicap, son niveau de dépendance ou son âge.

En application de la loi, les patients disposent de représentants au sein de la Commission des usagers. Les représentants des usagers sont également représentés au sein du Comité éthique.

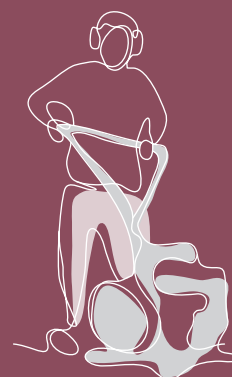
Par ailleurs, la Fondation entretient depuis toujours des liens étroits avec les associations d'usagers ou de familles d'usagers.

ACCOMPAGNER GLOBALEMENT

La qualité de l'accompagnement repose sur le professionnalisme des salariés et sur la pluridisciplinarité des équipes. Pour cela, la Fondation mène une politique de formation dynamique afin d'adapter les compétences des professionnels à l'évolution des besoins des personnes, procède à une évaluation - interne et externe - régulière des pratiques, conduit des groupes de travail pour améliorer la prise en charge. À chaque fois que nécessaire, une collaboration est menée avec tous les autres acteurs locaux intervenant dans le champ sanitaire ou social et médico-social.

Une attention particulière est portée à la parole de l'utilisateur et à celle de sa famille ou de son représentant légal. Des temps d'échanges organisés favorisent l'expression des attentes, souhaits, doutes et interrogations des personnes et l'ajustement en continu de l'accompagnement.»

Comité de rédaction :
Ateliers Léopold Bellan de Paris,
Aurélien Dépret (Directeur Qualité
et Gestion des risques), Léa Chaize (Coordinatrice
audit et évaluation), Isabelle Guardiola (Journaliste).
Photographies : © DR.
Imprimé à l'Esat Les Néfliers - Fourqueux (78) en
novembre 2024.
Conception et réalisation :
Nadja Cohen / Gwenaële Cosquéric



PARIS 13^e

ATELIERS LÉOPOLD BELLAN DE PARIS

5 rue Jean Sébastien Bach - 75013 PARIS

Téléphone : 01 53 82 80 50

www.bellan.fr > Adultes en situation de Handicap > Insertion professionnelle > Ateliers Léopold Bellan de Paris



FONDATION
LÉOPOLD BELLAN

FONDATION LÉOPOLD BELLAN RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

64, rue du Rocher 75008 Paris - 01 53 42 11 50 fondation@fondationbellan.org



www.bellan.fr